

COMMUNE DE FONTAINE-LES-GRÈS – 46 boulevard Doré – Tél. 03.25.70.23.18

ANNEE SCOLAIRE DU 02 SEPTEMBRE 2024 AU 04 JUILLET 2025

**FICHE D'INSCRIPTION A LA GARDERIE PERISCOLAIRE
A RETOURNER AU SECRETARIAT DE MAIRIE, ACCOMPAGNE DU PAIEMENT
AU PLUS TARD LE 20 DU MOIS PRECEDENT LA PERIODE DE FREQUENTATION DE L'ENFANT**

Responsable de l'enfant : Je soussigné(e)

Domicilié(e)

Demande l'inscription à la garderie scolaire de mon ou mes enfant(s)

- NOM/Prénom classe

- NOM/Prénom classe

- NOM/Prénom classe

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	septembre	octobre	novembre	décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	---------	-----------	---------	----------	----------

PERIODE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
matin																
midi																
soir																

PERIODE	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
matin																
midi																
soir																

Entourer le mois concerné et cocher les jours d'inscription

Je déclare être informé que :

La fiche d'inscription et le règlement doivent être déposés à la mairie avant le 20 du mois précédent la période de fréquentation de mon enfant à la garderie ;

Je joins mon règlement à l'ordre de : Régie de recettes de la commune de Fontaine-les-Grès »

Tout règlement en espèces doit être effectué au secrétariat de mairie qui vous remet un récépissé de paiement.

** le reçu concernant le règlement par chèque est récupérable au secrétariat de mairie,*

** L'inscription ne sera effective qu'après réception du feuillet d'inscription et du paiement,*

** Les fiches d'inscription sont à retirer au secrétariat ou à télécharger sur le site internet de la commune.*

HORAIRES GARDERIE : matin de 7h30 à 8h35 – midi : 13h15 à 13h50 – soir : 17h à 18 h

TARIFS :

1.85 € par présence (jusqu'à 4 présences par mois)

31.00 € par mois (à partir de la 5^{ème} présence).

A Fontaine-les-Grès, le

Signature du ou des responsables du ou des enfants